

## Vos responsabilités à titre d'hôte.

N'oubliez pas que vous pouvez être tenu responsable si une personne se blesse ou blesse quelqu'un d'autre après avoir quitté votre domicile en état d'ébriété. Si vous servez des boissons alcoolisées, il est de votre responsabilité de vous assurer que vos invités quittent votre domicile en toute sécurité.

Surveillez la quantité d'alcool que consomment vos invités. Les apparences sont trompeuses : on peut être ivre sans en avoir l'air.

Les blessures résultant de chutes, de bagarres ou de collisions automobiles sont plus nombreuses lorsque l'alcool est impliqué. Ainsi lorsque vous recevez, servez vos invités de façon responsable. Vous assurerez ainsi la sécurité de tous et diminuerez vos risques d'être poursuivi.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur vos responsabilités à titre d'hôte, consultez le site Web de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) à l'adresse <http://www.agco.on.ca/fr/h.home.html> ou appelez sans frais l'Infoligne bilingue de la LCBO au 1-800-ONT-LCBO (1-800-668-5226).



## Vous planifiez une réception ? Téléchargez notre liste de choses à faire pour recevoir de façon responsable.

Cette liste fort pratique vous permettra de faire le nécessaire pour recevoir de façon responsable.

- # TAXI PROGRAMMÉ SUR VOTRE TÉLÉPHONE
- ADRESSES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DE TOUS VOS INVITÉS
- DE L'ARGENT POUR PAYER LE TAXI
- DES JETONS POUR LE MÉTRO OU LE BUS
- AU MOINS UN CONDUCTEUR DÉSIGNÉ
- DES BOISSONS SANS ALCOOL
- DES ALIMENTS TELS QUE DU FROMAGE, DES FRUITS, DES SANDWICHS, ETC.
- DES PLACES DE STATIONNEMENT ET DES PERMIS POUR STATIONNER DURANT LA NUIT
- DES BROSSES À DENTS SUPPLÉMENTAIRES
- DES COUVERTURES ET DES SACS DE COUCHAGE
- DES CHAMBRES D'INVITÉS FIN PRÊTES